



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

Ajustements apportés à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*

Point 8.7.1 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Contexte

1. La *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*¹ adoptée par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) est en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI).
2. Le présent document récapitule les modifications proposées.

II. Modifications apportées par le Comité des normes à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV

3. Le Comité des normes apporte des modifications à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* en ajoutant, en supprimant ou en modifiant les sujets suivants: termes et expressions présentés pour examen au Groupe technique sur le Glossaire, protocoles de diagnostic présentés pour examen au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et traitements phytosanitaires présentés pour examen au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires.
4. La modification des sujets et de leur degré de priorité a été déléguée au Comité des normes. Les modifications ci-après sont communiquées à la CMP par souci de transparence. Elles sont déjà insérées dans la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*.

Réunion du Comité des normes de mai 2014²:

- Remplacement du titre *Transport de milieux de culture en association avec les végétaux destinés à la plantation dans le commerce international* (2005-004) par *Déplacements*

¹ Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards>.

² Rapport de la réunion du Comité des normes de mai 2014: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

internationaux des milieux de culture accompagnant des végétaux destinés à la plantation (2005-004).

- Remplacement du titre *Liriomyza* spp. (2006-017) par Genre *Liriomyza* (2006-017) et du titre Genre *Anastrepha* spp. (2004-015) par Genre *Anastrepha* (2004-015).
- Remplacement des titres du terme *écorce* (2013-005) par l'expression *écorce considérée comme une marchandise* (2013-005) et de l'expression *organisme nuisible contaminant* (2012-001) par *organisme nuisible contaminant, contamination* (2012-001).
- Réintroduction de l'expression *zone menacée* (2014-009).
- Suppression de l'expression *liste d'organismes nuisibles* (2012-014).

Comité des normes (décision par voie électronique):

Réunion du Comité des normes de novembre 2014³:

- Remplacement du titre *Autorisation d'instances autres que les ONPV à mener des actions phytosanitaires* par *Autorisation d'instances autres que les organisations nationales de la protection des végétaux à mener des actions phytosanitaires*, et modification du degré de priorité qui passe de 3 à 2.
- Remplacement du titre du sujet du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic *Xiphinema americanum* (2004-025) par *Xiphinema americanum sensu lato* (2004-025).
- Remplacement du titre *Utilisation des permis comme autorisation d'importer* (Annexe à la NIMP 20: *Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) (2008-006) par *Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques* (Annexe à la NIMP 20: *Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) (2008-006), et modification du degré de priorité qui passe de 3 à 4.
- Dédoublage du thème *Fumigation au fluorure de sulfuryle des matériaux d'emballage à base de bois* (2007-101) en deux thèmes distincts: *Fumigation au fluorure de sulfuryle des insectes présents dans le bois écorcé* (2007-101A) et *Fumigation au fluorure de sulfuryle des nématodes présents dans le bois écorcé* (2007-101B).
- Présentation à la CMP d'une proposition relative à l'ajout d'un nouveau thème: *Révision de la partie relative au chauffage diélectrique* (Annexe 1 (*Traitements approuvés pour les matériaux d'emballage en bois*)) de la NIMP 15 (*Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*).
- Modification du degré de priorité assigné aux thèmes suivants: *Manipulation et rejet sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, générés pendant les voyages internationaux* (2008-004), qui passe de 3 à 2; Révision de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones indemnes*) (2009-002), qui passe de 2 à 4; *Réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs aériens et aéronefs* (2008-002), qui passe de 1 à 3; *Déplacements internationaux de produits en bois et produits artisanaux à base de bois* (2008-008), qui passe de 1 à 2; *Indications sur la gestion du risque phytosanitaire* (2014-001), qui passe de 1 à 2; *Exigences pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire* (Révision de la NIMP 18) (2014-007), qui passe de 3 à 2.
- Le Comité des normes a brièvement examiné les deux propositions que la CMP à sa neuvième session (2014) a renvoyées, à savoir: *Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte à l'égard d'organismes nuisibles sur la base des informations disponibles* et *Harmonisation des éléments descriptifs figurant dans les certificats phytosanitaires*. Le Comité des normes a prié le Secrétariat de demander un complément d'informations aux auteurs des propositions et d'inviter ceux-ci à présenter à nouveau les propositions complétées lors du prochain appel à proposition de thèmes.

³ Rapport de la réunion du Comité des normes de novembre 2014: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee>.

III. Recommandations

5. La CMP est invitée:
- 1) à *adopter* l'ajout du thème suivant:
 - *Révision de la partie relative au chauffage diélectrique (Annexe 1 (Traitements approuvés pour les matériaux d'emballage en bois)) de la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international)*
 - 2) à *adopter* la suppression du sujet du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires:
 - *Fumigation au fluorure de sulfuryle des matériaux d'emballage à base de bois (2007-101)*
 - 3) à *adopter* en conséquence l'ajout des deux sujets ci-après du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires:
 - *Fumigation au fluorure de sulfuryle des insectes présents dans le bois écorcé (2007-101A)*
 - *Fumigation au fluorure de sulfuryle des nématodes présents dans le bois écorcé (2007-101B)*
 - 4) à *adopter* le nouveau degré de priorité, fixé à 2, des thèmes suivants:
 - *Manipulation et rejet sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, générés pendant les voyages internationaux (2008-004)*
 - *Déplacements internationaux de produits en bois et produits artisanaux à base de bois (2008-008)*
 - *Indications sur la gestion du risque phytosanitaire (2014-001)*
 - *Exigences pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire (Révision de la NIMP 18) (2014-007)*
 - 5) à *adopter* le nouveau degré de priorité, fixé à 3, du thème suivant:
 - *Réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs aériens et aéronefs (2008-002)*
 - 6) à *adopter* le nouveau degré de priorité, fixé à 4, des thèmes suivants:
 - *Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (Annexe à la NIMP 20: Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations) (2008-006)*
 - *Révision de la NIMP 4 (Exigences pour l'établissement de zones indemnes) (2009-002)*
 - 7) à *prendre note* des nouveaux titres adoptés pour les thèmes, sujets et termes et expressions suivants:
 - *Déplacements internationaux des milieux de culture accompagnant des végétaux destinés à la plantation (2005-004)*
 - *Genre Anastrepha (2004-015)*
 - *Xiphinema americanum sensu lato (2004-025)*
 - *Genre Liriomyza (2006-017)*
 - *organisme nuisible contaminant, contamination (2012-001)*
 - *écorce considérée comme une marchandise (2013-005)*
 - 8) à *noter* l'ajout de l'expression *zone menacée* (2014-009) et la suppression de l'expression *liste d'organismes nuisibles* (2012-014)
 - 9) à *demander* au Secrétariat d'actualiser en conséquence la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* adoptée par la CMP et de mettre en ligne la version actualisée sur le PPI.